

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 15 avril 2019, 18 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
 le conseiller monsieur Mario Bidégaré
 le conseiller monsieur Jannick Duchesne
 la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Claude Lebel, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Louis Desrosiers et la responsable du greffe, Valérie Draws sont également présents.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Ressources humaines**
 - 4.1 Autorisation de signature et ratification de la convention collective des employés municipaux des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 18 h 01, monsieur Claude Lebel, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Le conseil fait mention au procès-verbal que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance et ce, dans les délais prescrits par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres du conseil.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Rés. : 149-19

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Rés. : 150-19

Autorisation de signature et ratification de la convention collective des employés municipaux des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Considérant que le syndicat regroupe l'ensemble des employés municipaux à l'exception des pompiers, des animateurs et animatrices et des professeurs ainsi que des cadres et le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que le comité de négociation pour le renouvellement est composé de madame Marie-Ève D'Ascola, conseillère du district numéro 5, Me Valérie Draws, responsable du greffe et Me Amélie Asselin, avocate en droit du travail au cabinet Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.;

Considérant que les parties en sont venues à une entente de principe le 21 février 2019 et que cette entente a été entérinée en assemblée générale du syndicat le 10 avril 2019;

Considérant que la convention sera valide pour une période de cinq ans;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Claude Lebel. Il est résolu de ratifier le projet de convention collective découlant de l'entente de principe du 21 février 2019 et d'autoriser le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et la conseillère du district numéro 5 à signer pour et au nom de la Municipalité la convention collective.

Le conseil autorise également le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer une lettre d'entente avec le syndicat relativement à un projet pilote sur le déneigement.

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales du secrétaire-
trésorier

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le maire monsieur Claude Lebel
la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : le conseiller monsieur Jannick Duchesne

En faveur : 5
Contre : 1

Adoptée sur division.

Période de questions

La période de questions débute à 18 h 04. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 18 h 04.

Rés. : 151-19

Levée de la séance

À 18 h 04, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le maire monsieur Claude Lebel et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Claude Lebel, maire

Je, Claude Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le*

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

faire. » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Louis Desrosiers, directeur général et secrétaire-
trésorier par intérim